

VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ À LA FERME



Des chiffres

Accidents mortels à la ferme au Canada (1990 à 2000)*

Une grâceuseté de l'Association canadienne de sécurité agricole

CAUSE DU DÉCÈS	0 à 14 ans	15 à 59 ans	Plus de 60 ans	TOTAL
Capotage (surtout les tracteurs)	20	142	108	270
Écrasement	42	36	61	139
Emmêlement	6	73	30	109
Circulation sur les chemins publics (collisions)	3	73	18	94
Chute de matériel / balles	6	52	37	95
Animal	11	25	36	72
Écrasement entre des objets	10	44	31	85
Chute	36	56	61	153
Électrocution	2	17	1	20
Autres : remorquage, incendie, effondrement d'une tranchée, noyade, etc.	35	146	55	236
Inconnue	0	2	2	4
Total	171	666	440	1 277

*Les machines sont en cause dans 70 % des accidents à la ferme.

Vous pouvez réduire ces chiffres en élaborant un plan de sécurité

Un plan de sécurité constitue un investissement dans votre exploitation agricole. En utilisant la présente vérification et en remplissant les pages intitulées « Plan de sécurité à la ferme » à la fin de ce livret, vous pouvez prévenir les dangers, ainsi que rendre votre ferme plus sécuritaire et vos activités plus efficaces.

Des activités sécuritaires vous aident à atteindre trois objectifs :

- Aspect éthique : C'est la bonne chose à faire
- Aspect légal : Cela vous aide à satisfaire à vos exigences en vertu de la loi
- Aspect financier : Cela peut réduire les coûts des blessures, des pertes et des primes d'assurance

Établissez votre plan

1. Inspectez votre ferme en vous servant de la présente vérification de sécurité. Essayez de faire en sorte que deux personnes effectuent l'inspection. Une personne expérimentée et une personne qui manque d'expérience ne verront pas les mêmes dangers.
2. Évaluez chaque point et établissez les priorités à l'aide du tableau à la page suivante.
3. Ajoutez ces points au plan de sécurité en ordre de priorité.
4. Déterminez les mesures correctives les plus efficaces à prendre.
5. Fixez des délais pour prendre les mesures correctives.
6. Évaluez les coûts des mesures correctives.
7. Mettez en œuvre les mesures correctives et assurez qu'elles n'ont pas créé un autre danger.
8. Faites une inspection chaque mois pour évaluer vos progrès et pour déceler tout nouveau problème. Une inspection continue devrait être effectuée une fois par mois et une vérification détaillée, une fois par année.

Établissez des priorités

Le tableau suivant peut vous aider à déterminer vos priorités. Commencez en corrigeant les points qui posent le plus grand risque.

RÉSULTAT PROBABLE	Se produit chaque jour	Se produit chaque semaine	Se produit chaque mois	Se produit rarement
Possibilité de décès	Élevée	Élevée	Élevée	Élevée
Blessure grave	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne
Blessure mineure	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible
Dompage à la propriété	Faible	Faible	Faible	Faible

Choisissez les meilleures mesures correctives

Genre de mesure corrective	Efficacité de la mesure	Explication	Exemple
Éliminer	Plus efficace ↓ Moins efficace	Enlever le danger de façon permanente.	Jeter les échelles dangereuses ou endommagées.
Remplacer		Remplacer l'objet par un qui n'est pas aussi dangereux.	Se servir d'un pesticide qui est aussi efficace, mais moins toxique.
Ingénierie / Conception		Nouvelle conception pour réduire le danger ou pour isoler le travailleur du danger.	Installer des dispositifs de protection sur les machines.
Contrôles / Pratiques de travail		Établir des règles sur les pratiques de travail et voir à leur application.	Regarder tout autour d'une machine avant de la déplacer.
Protection / Équipement de protection individuelle	Moins efficace	Protéger les travailleurs en assurant qu'ils portent l'équipement de protection individuelle.	Porter un masque, des lunettes ou des gants dans les cas d'exposition aux produits chimiques.

Le présent document a été rédigé à partir de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* du Nouveau-Brunswick et de ses règlements.

Installations pour la surveillance et le soin des animaux

- Les accidents mettant en cause les animaux peuvent entraîner la mort ou une blessure. Ces accidents représentent jusqu'à 16 % des blessures non mortelles et constituent la deuxième cause la plus courante de blessures, après la réparation et l'entretien de machines.¹
- La taille et le poids du bétail sont les causes principales de blessures chez les humains. Les victimes peuvent subir des blessures par écrasement à la tête, au torse ou aux extrémités lorsqu'un animal de grande taille tombe sur elles ou lorsqu'elles restent coincées entre un animal et un autre objet. La chute d'un animal peut également entraîner des blessures.
- Les animaux peuvent être une source de maladie infectieuse, qui pourrait se répandre aux humains qui en prennent soin. Prévenez la transmission de ces maladies en gardant les installations d'animaux propres, en effectuant des tests, en immunisant les animaux, et en utilisant des pratiques sanitaires lorsqu'on est chargé de la surveillance et du soin des animaux et de leurs produits.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Immunisez-vous les animaux domestiques et les autres animaux tel qu'il est exigé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les ventilateurs et les tuyaux de ventilation fonctionnent et sont en bon état?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les appareils de chauffage éloignés des matières combustibles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Répandez-vous du sable aux endroits glacés dans les parcs d'engraissement? [Règlement général 91-191, paragraphe 102(8)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Interdisez-vous à toute personne d'agiter, de taquiner ou d'abuser les animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maintenez-vous un éclairage suffisant pour éliminer les points brillants et l'ombre? [Règlement général 91-191, paragraphe 26(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Écornez-vous les bovins dans la mesure du possible?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Portez-vous une attention particulière à la surveillance et au soin des animaux qui ont des nouveaux-nés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les animaux sont conscients que vous les approchez pour ne pas les effrayer?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous une voie de retraite en cas d'urgence lorsque vous travaillez à proximité d'animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Portez-vous des chaussures de protection et un dispositif protecteur de la tête lors de la surveillance et du soin des animaux? [Règlement général 91-191, paragraphes 40(2) et 41(2)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que les installations, les marches et les passages soient rugueux pour prévenir les glissements et les chutes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les allées et les passages exempts d'obstacles comme les débris, le fumier et les aliments? [Règlement général 91-191, articles 15 et 16]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que les rampes, les marches et les entrées extérieures soient protégées contre la pluie et les liquides renversés qui pourraient geler? [Règlement général 91-191, paragraphe 102(8)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les médicaments vétérinaires et les produits chimiques pour la grange dans un endroit sécuritaire et dans leurs contenants originaux? [Règlement relatif au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maintenez-vous les enclos, les barrières et les clôtures en bon état sans qu'ils aient de saillies?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les couloirs de forçage sont conçus de façon sécuritaire, qu'ils sont en bon état (sans saillie) et solidement fixés pour prévenir les basculements ou les glissements?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Offrez-vous une formation adéquate à vos employés en matière de surveillance et de soin des animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



¹ Pabwa, P. et M. Zasada. Results of a Survey on Farm Accidents in Saskatchewan. McDuffie, H. H., J. A. Dosman, K. Semchuk, S. Olenchok et A. Senthilselvan (éditeurs). Human Sustainability in Agriculture: Health, Safety, Environment, Lewis Publishers, Chelsea, Michigan, 1994.

Prise de force

- En seulement une seconde, une jambe entière ou un bras entier peut devenir emmêlé autour d'une transmission d'une circonférence de 10 cm qui fonctionne à une vitesse de 540 tours par minute. À une vitesse de 1 000 tours par minute, cela ne prendrait qu'une demi-seconde. La plupart des emmêlements se produisent aux points de connexion entre la prise de force et le tracteur, ou entre la prise de force et l'appareil fixé lorsque les dispositifs de protection ont été enlevés ou endommagés.
- Les emmêlements se produisent également au point où l'arbre intermédiaire de la prise de force s'emboîte.
- Les emmêlements de transmission causent habituellement des blessures graves et invalidantes ou la mort.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Faites-vous en sorte que toutes les prises de force soient munies de dispositifs et d'écrans de protection? [Règlement général 91-191, alinéa 224b) et paragraphe 242(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les étiquettes de sécurité sont en place?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Évitez-vous toujours de passer par-dessus l'arbre de la prise de force?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Remplacez-vous les pièces usées ou défectueuses aussitôt que possible? [Règlement général 91-191, paragraphe 235(1) et article 236]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Montez-vous un écran de protection permanent sur le tracteur au point où la prise de force rejoint le tracteur? [Règlement général 91-191, alinéa 224b) et paragraphe 242(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous les écrans de protection sur les prises de force de façon périodique pour assurer qu'ils tournent librement? REMARQUE : NE VÉRIFIEZ QUE LORSQUE LE COURANT EST COUPÉ.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de désengager la prise de force, d'arrêter le moteur et de retirer les clés avant de descendre du siège du tracteur? [Règlement général 91-191, article 228]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce qu'on porte des vêtements serrés, à ce qu'on recouvre ses cheveux et à ce qu'on s'abstienne de porter des articles qui pendent comme des lacets ou des bijoux lorsqu'on travaille avec de l'équipement avec prise de force? [Règlement général 91-191, paragraphe 241(2)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



Fermes, champs et voies

- Il est difficile, même parfois impossible, de voir ou d'entendre les enfants lorsqu'on fait fonctionner des machines agricoles. À la ferme, il faut désigner des endroits où les enfants peuvent jouer et qui sont éloignés des machines et de la circulation. Malheureusement, de nombreux enfants sont écrasés par des machines agricoles et subissent des blessures graves et mortelles.
- Un sondage effectué au sujet des blessures non mortelles à la ferme a démontré qu'environ 40 % des blessures avaient lieu dans la cour.¹
- Vous pouvez rendre votre ferme plus sécuritaire où vous-même, votre famille et vos visiteurs pourront vivre et travailler.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Gardez-vous les trottoirs et les passages en bon état? [Règlement général 91-191, paragraphe 102(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Rangez-vous les outils de pelouse et de jardin après leur utilisation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous un endroit désigné et clôturé où les enfants peuvent jouer?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Interdisez-vous aux enfants de jouer où les machines agricoles ou les tracteurs sont en usage ou entreposés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Protégez-vous les ouvertures comme les citernes, les réservoirs d'eau et les puits découverts? [Règlement général 91-191, alinéa 111(1)b)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les enfants ne s'approchent pas des sources d'eau ouvertes comme les fosses-réservoirs et les étangs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que toutes les barrières (dans la cour et dans les champs) soient assez larges pour permettre aux machines et aux camions de passer facilement, et à ce que les machines aient assez de place pour virer le long des fossés et des banquettes? [Règlement général 91-191, article 230]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les salariés sont conscients des lignes électriques aériennes lorsqu'ils déplacent de l'équipement haut comme des échelles? [Règlement général 91-191, article 371]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Enlevez-vous tout article dans la cour et les zones de travail qui pourraient être recouvertes de neige avant l'arrivée de l'hiver?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Enlevez-vous les débris comme les plantes mortes, les déchets et les outils égarés dans la cour? [Règlement général 91-191, article 15]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de tuer ou d'enlever les plantes dangereuses comme l'herbe à la puce dans la cour?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous s'il y a des nids d'insectes qui piquent dans la cour et prenez-vous les mesures nécessaires pour les enlever?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les cordes à linge sont assez hautes pour permettre à quiconque de passer dessous?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous les arbres après une tempête et au printemps pour assurer qu'ils n'y a pas de branches mortes qui pourraient tomber?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous l'équipement éloigné des pentes escarpées où la stabilité peut être douteuse? [Règlement général 91-191, article 228]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que les emportements par les eaux soient réparés ou remplis pour empêcher que les véhicules n'y restent pris?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Coupez-vous les branches basses qui pourraient frapper l'équipement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Exigez-vous que les conducteurs d'équipement arrêtent avant de traverser une voie ferrée sur votre ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les installations souterraines comme les conduites de gaz et les lignes électriques qui traversent votre ferme sont bien indiquées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les chemins en bon état, et exempts d'ornières, de bosses et de pierres?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Marquez-vous les voies d'accès avant l'hiver pour indiquer où se trouvent les fossés pour le déneigement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

¹ Pabwa, P. et M. Zasada. Results of a Survey on Farm Accidents in Saskatchewan. McDuffie, H. H., J. A. Dosman, K. Semchuk, S. Olenchok et A. Senthilselvan (éditeurs). Human Sustainability in Agriculture: Health, Safety, Environment, Lewis Publishers, Chelsea, Michigan, 1994.

Bâtiments agricoles généraux, ateliers et bâtiments spéciaux

- Des accidents mortels se sont produits dans des bâtiments agricoles lorsque des cultivateurs ont été submergés accidentellement dans une cellule à grain et ont été asphyxiés. Certains cultivateurs ont été asphyxiés par des émanations de monoxyde de carbone dans des ateliers où la ventilation n'était pas adéquate ou lorsqu'ils ont été exposés à des gaz retrouvés dans des espaces clos comme une fosse à lisier, une fosse septique ou un silo.
- Jusqu'à 24 % des blessures à la ferme non mortelles ont lieu dans un bâtiment agricole.¹
- Un bon entretien, des panneaux de mise en garde et des pratiques d'entretien peuvent réduire le nombre d'accidents causés par les glissements et les chutes.
- La fréquence de maladies pulmonaires comme la bronchite chronique, l'asthme professionnel et la maladie du poumon de fermier est élevée chez les cultivateurs. Vous pouvez prévenir ces maladies en portant l'équipement de protection individuelle approprié, tel un respirateur.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Gardez-vous les zones de travail et les bâtiments exempts d'ordures et de débris? [Règlement général 91-191, articles 15 et 16 et paragraphe 101(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les planchers secs en tout temps et nettoyez-vous tout déversement immédiatement? [Règlement général 91-191, article 15]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Réparez-vous les défauts dans les planchers de béton?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les grandes portes s'ouvrent facilement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Retirez-vous les clés des machines entreposées? [Règlement général 91-191, article 228]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Enlevez-vous les clous du bois utilisé avant de l'empiler?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Enlevez-vous tout obstacle des passages, des corridors et des endroits passants? [Règlement général 91-191, article 16]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous qu'il y a assez d'espace pour qu'une personne puisse passer entre les machines entreposées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Fournissez-vous un éclairage suffisant dans les zones de travail et les endroits passants? [Règlement général 91-191, paragraphe 26(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les escaliers sont en bon état et munis de mains courantes? [Règlement général 91-191, article 115]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les marches et les paliers d'escaliers exempts d'obstacles? [Règlement général 91-191, article 15]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Réparez-vous les planchers endommagés ou pourris?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Protégez-vous les ouvertures dans les planchers pour que les salariés ne puissent pas tomber à travers? [Règlement général 91-191, article 111]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Évitez-vous d'entreposer des liquides inflammables dans la grange ou autres bâtiments? [Règlement relatif au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Empilez-vous et placez-vous le matériel entreposé comme il faut pour l'empêcher de tomber? [Règlement général 91-191, alinéa 57(1)d)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Enlevez-vous les saillies comme les clous des murs, des rampes ou de toute autre surface pour prévenir tout contact?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous votre tracteur et tout autre équipement à combustibles solides dans un bâtiment distinct de la grange et d'autres bâtiments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de garder les échelles en bon état et de les inspecter de façon périodique? [Règlement général 91-191, paragraphe 121(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Marquez-vous les plafonds bas à l'aide de panneaux ou de matériaux fluorescents pour prévenir les collisions?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de l'intégrité structurelle des bâtiments? [Règlement général 91-191, paragraphe 101(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous des contenants convenables disponibles pour les chiffons gras et l'huile utilisée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous une trousse de premiers soins qui contient tout le matériel nécessaire? [Règlement sur les premiers soins]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

(suite à la prochaine page)

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Gardez-vous les bancs propres et les tiroirs fermés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous au moins deux sorties?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de ne vous servir de rallonges appropriées que pour des travaux temporaires?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Utilisez-vous des rallonges munies d'un interrupteur de défaut à la terre lorsque les conditions sont humides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Protégez-vous les lampes portatives de façon convenable pour prévenir les défaillances?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Affichez-vous des panneaux pour prévenir de la présence de gaz de silo ou d'un manque d'oxygène?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Affichez-vous des étiquettes de sécurité lorsqu'un danger pourrait être créé en raison de l'entreposage d'un produit chimique ou d'un autre risque possible?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Protégez-vous les entrées aux silos et aux cellules à grain pour empêcher les enfants d'y pénétrer?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avisez-vous les salariés des dangers du grain flottant librement et de vieux résidus de grain? [Règlement général 91-191, alinéas 263(1)f) et g)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Exigez-vous qu'on verrouille les machines pour empêcher les mécanismes de déchargement de commencer par accident? [Règlement général 91-191, alinéa 263(1)g)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que tous les écrans de protection et les dispositifs de sécurité soient en place sur tous les mécanismes de déchargement? [Règlement général 91-191, paragraphe 242(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que vos silos n'ont pas de fissures ou de problèmes au niveau de la structure comme la corrosion?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que toutes les prises de courant dans l'atelier sont bien mises à la terre à l'aide d'un interrupteur de défaut à la terre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous de l'équipement de protection individuelle comme des lunettes, des masques et des casques protecteurs à la disposition des salariés? [Règlement général 91-191, article 38]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Évitez-vous de pénétrer dans une fosse à lisier pour aucune raison?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous servez-vous de respirateurs lorsque vous manipulez du foin ou des grains moisiss, ou en présence de poussière de grain? [Règlement général 91-191, article 38]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Utilisez-vous l'équipement respiratoire autonome approprié lorsque vous pénétrez dans un silo où des gaz pourraient être présents ou lorsqu'il y a un manque d'oxygène? [Règlement général 91-191, article 45]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avant de pénétrer dans un coffre à grain, mettez-vous les foreuses de nivellement et de déchargement au niveau d'énergie zéro, et vous assurez-vous que toutes les pièces en mouvement ont arrêté de tourner? [Règlement général 91-191, paragraphe 239(4)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



¹ Pabwa, P. et M. Zasada. Results of a Survey on Farm Accidents in Saskatchewan. McDuffie, H. H., J. A. Dosman, K. Semchuk, S. Olenchok et A. Senthilselvan (éditeurs). Human Sustainability in Agriculture: Health, Safety, Environment, Lewis Publishers, Chelsea, Michigan, 1994.

Sécurité en électricité

- Le contact avec les lignes électriques aériennes cause de nombreuses électrocutions et blessures de nature électrique à la ferme. Les rallonges et les outils défectueux peuvent également causer des blessures.
- L'électricité peut entraîner de graves blessures comme des brûlures aux points d'entrée et de sortie du courant. Elle peut même entraîner la mort en arrêtant le cœur.
- Le câblage électrique défectueux est une cause d'incendie dans les bâtiments et les machines agricoles. Toute installation électrique et tout équipement doit être bien mis à la terre et inspecté de façon périodique.
- N'essayez JAMAIS de déplacer, de réparer ou de mesurer des lignes électriques vous-même. Demandez TOUJOURS l'aide du fournisseur d'électricité dans votre région. Pour communiquer avec le bureau dans votre région, vérifiez votre annuaire téléphonique.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Remarquez-vous si le bétail a un comportement méfiant ou refuse de boire?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous servez-vous toujours du bon type de fusible ou disjoncteur dans les circuits?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Étiquetez-vous les fusibles, les disjoncteurs de circuit et les interrupteurs comme il faut pour éviter la confusion en cas d'urgence? [Règlement général 91-191, alinéa 287(5)f)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Discutez-vous des différents types d'isolants dans les bâtiments avec votre compagnie d'assurances?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les lignes aériennes, les poteaux et tout autre matériel électrique amené à la ferme en bon état?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Taillez-vous les arbres de façon à ce qu'ils soient éloignés des conducteurs en cas de tempête?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dans la mesure du possible, faites-vous déplacer les lignes aériennes pour les faire mettre sous la terre afin de prévenir un contact avec les véhicules hauts dans la cour?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que votre antenne de télévision ou votre antenne de télévision par satellite est éloignée de fils en cas de chute pendant une tempête?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Protégez-vous les ampoules électriques découvertes pour éviter qu'elles ne soient frappées par un objet ou une machine, ou aspergées d'un liquide?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous des systèmes d'avertissement pour indiquer une panne d'un équipement essentiel?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous toujours pour des câbles souterrains avant de creuser? [Règlement général 91-191, paragraphe 180(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous assez de prises de courant pour éliminer l'usage continu de rallonges? REMARQUE : N'UTILISEZ QUE DES RALLONGES ULTRA-ROBUSTES APPROPRIÉES LORSQU'ELLES SONT NÉCESSAIRES ET DES RALLONGES MUNIES D'UN INTERRUPTEUR DE DÉFAUT À LA TERRE LORSQUE LES CONDITIONS SONT HUMIDES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Remplacez-vous toute rallonge qui est endommagée, effilochée ou réparée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Débranchez-vous les outils et l'équipement qu'on n'utilise pas?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les prises de courant à l'extérieur sont protégées des intempéries et munies d'un interrupteur de défaut à la terre? [Règlement général 91-191, alinéa 287(5)d)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que vos outils et vos appareils sont approuvés par l'Association canadienne de normalisation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que toutes les prises de courant aient trois branches pour assurer que les outils et les appareils électriques sont bien mis à la terre? [Règlement général 91-191, article 83]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les bâtiments, les balles empilées et les autres structures inflammables sont éloignés des lignes électriques et des câbles électriques souterrains?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de toujours regarder s'il y a des lignes électriques aériennes et de laisser un espace libre d'au moins trois mètres lorsque vous déplacez de l'équipement haut? [Règlement général 91-191, paragraphe 371(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Si vous avez une source d'énergie de secours, veillez-vous à ce qu'elle soit bien intégrée au système existant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Coupez-vous l'électricité et utilisez-vous des procédures de verrouillage lorsque vous réparez ou entretenez des composantes électriques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Prévention des incendies

- Les accidents mettant en cause un incendie ou une explosion sont communs à la ferme. Ils sont causés par un grand nombre de facteurs, y compris les combustibles, le soudage, les câbles électriques défectueux et les pièces de machines surchauffées.
- Les brûlures peuvent provoquer la mort ou des blessures graves qui sont souvent pénibles et invalidantes, et qui exigent des traitements et une réadaptation de longue durée.
- Étant donné que de nombreuses fermes se trouvent dans des régions éloignées, cela peut prendre plus longtemps pour le personnel d'urgence à arriver sur les lieux, ce qui fait qu'un incendie devient très compliqué et cause des dommages dévastateurs aux bâtiments, aux animaux, à la propriété et à l'équipement. Voilà pourquoi la prévention des incendies est si importante.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Protégez-vous les ampoules électriques et les lampes à rayons infrarouges à l'aide de protège-fils?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les portes et les dispositifs de fermeture de barrière sont faciles à ouvrir?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Faites-vous en sorte que les bâtiments d'élevage aient au moins deux sorties pour les animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les cheminées et les tuyaux des appareils de chauffage propres et en bon état?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obtenez-vous un permis de brûlage à l'extérieur au besoin?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jetez-vous les déchets et les autres matières combustibles de façon périodique? [Règlement général 91-191, article 17]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Inspectez-vous les extincteurs d'incendie de façon périodique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Passez-vous en revue la façon de se servir d'un extincteur et discutez-vous des plans d'urgence avec votre famille de façon périodique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Placez-vous des extincteurs d'incendie à des endroits faciles à trouver en cas d'incendie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous les paratonnerres pour assurer qu'ils sont bien installés et mis à la terre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Posez-vous des affiches interdisant de fumer à des endroits bien en vue dans les zones dangereuses?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de réparer ou de remplacer le câblage et l'équipement électrique défectueux immédiatement? [Règlement général 91-191, paragraphe 287(2)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous d'entreposer les liquides inflammables comme il faut et de les garder éloignés de toute source d'inflammation? [Règlement relatif au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous les allumettes et les briquets en lieu sûr et hors de la portée des enfants?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous une citerne ou un étang auquel on peut avoir accès rapidement et facilement dans différentes conditions météorologiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Affichez-vous les numéros des services d'incendie et de l'emplacement de la ferme près de tous les téléphones?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Prenez-vous bien soin d'éliminer toutes les possibilités d'enflammer les matières combustibles pendant les travaux de soudage? [Règlement général 91-191, paragraphe 275(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Fermez-vous le moteur lorsque vous faites le plein et prenez-vous bien soin de prévenir l'inflammation de vapeurs par des pièces de machines chaudes, des cigarettes ou d'autres sources possibles d'inflammation? [Règlement général 91-191, alinéa 228d)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous les toits pour la présence de fuites aux endroits où le foin et la paille sont entreposés? REMARQUE : LA PAILLE OU LE FOIN EXTRÊMEMENT MOUILLÉ OU MAL SÉCHÉ PEUT ENTRAÎNER UNE COMBUSTION SPONTANÉE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que le tube d'urgence est placé sur un poteau de téléphone tout près pour que les pompiers puissent le prendre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



Sécurité générale liée aux machines agricoles

- Les presses, surtout les presses rondes, peuvent entraîner de graves blessures lorsque l'opérateur essaie de mettre au point ou de débrancher la machine pendant qu'elle est en marche. La ramasseuse et les courroies ne peuvent pas être protégées et deviennent très dangereuses. Les extrémités de l'opérateur peuvent donc s'emmêler dans le mécanisme, ce qui pourrait causer des lacérations graves, des amputations ou la mort.
- Lorsque vous manipulez des balles à l'aide d'une machine, fixez la charge au moyen de sangles appropriées. Les grandes balles rondes pèsent entre 350 et 700 kg et peuvent tomber si les appareils de manutention ne sont pas bien conçus ou utilisés. Cela pourrait faire en sorte que l'opérateur de la machine ou un observateur soit écrasé, et qu'il subisse une blessure de la moelle épinière ou perde la vie.
- La plupart des incidents mettant en cause les foreuses surviennent en raison de l'emmêlement des mains ou des pieds après que des vêtements desserrés, un gant, un cordon ou un lacet de soulier restent pris dans la barrette. Cela peut aussi se produire lorsque l'opérateur essaie de débrancher la foreuse lorsqu'elle est en marche, ce qui peut causer des lacérations graves ou des amputations. Les courroies et les poignées de treuil peuvent également provoquer des blessures.

SÉCURITÉ AVEC LES TRACTEURS

- Les tracteurs constituent la machine la plus souvent en cause dans les accidents à la ferme. Un grand nombre de victimes sont écrasées lorsqu'elles tombent d'un tracteur ou lorsque le tracteur capote.
- Les accidents de capotage représentent environ la moitié de tous les accidents mortels impliquant un tracteur. Ils sont également responsables de nombreuses blessures invalidantes et d'importants dommages à la propriété. Environ 85 % des capotages se produisent vers le côté, 14 % vers l'arrière, et 1 % vers l'avant. La plupart des accidents mortels causés par un capotage surviennent lorsque le tracteur n'est pas muni d'un dispositif protecteur contre le capotage ou lorsque l'opérateur ne porte pas de ceinture de sécurité.
- Un capotage vers l'arrière prend 1,5 seconde, tandis que le temps de réaction moyen d'un adulte est de 3/4 d'une seconde.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE

- Les grandes moissonneuses-batteuses ont deux foreuses exposées dans le coffre à grain. Si l'opérateur pénètre dans le coffre pendant que la moissonneuse-batteuse est en marche, il subira une blessure s'il entre en contact avec la foreuse de nivellement ou s'il glisse dans le mécanisme de foreuse de déchargement.
- La plupart des accidents mettant en cause les moissonneuses-batteuses se produisent en raison d'emmêlements dans des pièces comme les courroies et les chaînes. Dans le cas d'un emmêlement, il y a de l'énergie emmagasinée dans le système, qui pourrait causer un relâchement explosif d'énergie lorsqu'on coupe les chaînes ou les courroies. Ce relâchement soudain d'énergie pourrait provoquer d'autres blessures chez la victime ou le sauveteur.
- Les enrouleurs, les ramasseuses, l'équipement coupant et les broyeurs de paille ne sont pas munis d'écrans de protection. La seule pratique sécuritaire consiste à arrêter la machine avant d'y effectuer des travaux, de la débrancher ou de la réparer.
- Une moissonneuse-batteuse peut capoter lorsque le coffre à grain est plein ou lorsque l'opérateur perd la maîtrise de l'équipement près d'un fossé escarpé et profond. Puisque la cabine d'une moissonneuse-batteuse n'est pas munie d'un dispositif protecteur contre le capotage, les blessures qui surviennent peuvent être graves.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Veillez-vous à ce que les écrans et dispositifs de protection sont tous en place? [Règlement général 91-191, alinéa 224b) et paragraphe 242(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les étiquettes d'avertissement clés sur les machines sont lisibles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce qu'un seul conducteur s'assoie sur chaque siège?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que le panneau avertisseur de véhicule lent est propre, que ses propriétés de réflexion sont bonnes et qu'il n'est utilisé que pour l'équipement mobile sur le chemin? [Règlement général 91-191, alinéa 228a)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce qu'un panneau avertisseur de véhicule lent soit placé à la bonne hauteur à l'arrière de l'équipement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de savoir où se trouvent les observateurs et les objets avant de faire fonctionner les machines agricoles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Arrêtez-vous l'équipement avant de le mettre au point ou d'y effectuer des travaux? [Règlement général 91-191, paragraphe 239(4)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Exigez-vous que les opérateurs portent toujours des dispositifs protecteurs de l'ouïe si la cabine n'est pas insonore? [Règlement général 91-191, article 32]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les marches et les passages sont en bon état, antidérapants, et exempts de boue, d'outils et de débris qui pourraient causer des glissements?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous servez-vous TOUJOURS de blocs lorsque vous travaillez près du collecteur d'un moteur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

(suite à la prochaine page)

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Lisez-vous le manuel de l'utilisateur qui s'applique à votre équipement et suivez-vous les recommandations quant au fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité? [Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, alinéa 9(2)a)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gardez-vous l'équipement libre de poussière et de menue paille accumulées pour éliminer un risque d'incendie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Offrez-vous une formation sur l'équipement à tous les opérateurs sur votre ferme? [Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, alinéa 9(2)c)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cessez-vous les activités de façon périodique pour effectuer des travaux à l'équipement, aux chaînes, aux courroies, aux câbles et aux tuyaux hydrauliques ainsi que pour les inspecter? REMARQUE : PRÉVENEZ LES BLESSURES LIÉES À L'INJECTION DE FLUIDE HYDRAULIQUE EN UTILISANT DU PAPIER OU DU CARTON POUR TROUVER DES FUITES. N'UTILISEZ PAS VOS MAINS POUR VÉRIFIER POUR DES FUITES DANS LES TUYAUX HYDRAULIQUES. [Règlement général 91-191, alinéa 229(1)c)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que les machines soient exemptes de métal acéré ou de saillies?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Remplacez-vous les pièces défectueuses et usées aussitôt que possible? [Règlement général 91-191, alinéas 229(1)a) et b)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous d'inspecter les pneus de façon périodique et de les garder bien gonflés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Bloquez-vous les composantes mobiles adéquatement avant d'effectuer des réparations ou la mise au point? [Règlement général 91-191, paragraphe 229(2)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que tout équipement susceptible d'être remorqué sur les chemins est muni de chaînes de sécurité, de goupilles d'attaches de sécurité et d'appareils réfléchifs, et qu'ils sont utilisés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous toujours que le matériel stationné n'est pas en position de transport? REMARQUE : SERVEZ-VOUS TOUJOURS DE LA POSITION DE TRANSPORT LORSQUE VOUS VOUS DÉPLACEZ SUR LES ROUTES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorsque vous reculez vers une machine, vous assurez-vous que les bras inférieurs sont attachés ensemble ou séparés selon ce qui est nécessaire pour empêcher qu'ils ne soient guidés à la main?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorsque vous attachez les bras à une machine ou les détachez d'une machine, vous assurez-vous que le tracteur est arrêté, que la transmission est débrayée et que les freins sont mis?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que les tracteurs soient munis de dispositifs de protection contre le capotage et de ceintures de sécurité qui fonctionnent? [Règlement général 91-191, alinéa 221(1)a)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Portez-vous toujours une ceinture de sécurité qui fonctionne sur l'équipement muni de dispositifs de protection contre le capotage? [Règlement général 91-191, alinéa 221(1)a)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous une trousse de premiers soins montée sur l'équipement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de mettre au point les freins de façon périodique? [Règlement général 91-191, alinéa 224c)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce qu'un extincteur d'incendie se trouve sur les machines?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Enlevez-vous les clés de machines lorsqu'on ne s'en sert pas pour prévenir les vols ou l'utilisation non autorisée? [Règlement général 91-191, article 228]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que le système d'échappement soit en bon état et sans fuite?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Restez-vous toujours éloigné des dangers comme les fossés, les côtes sans visibilité et d'autres endroits où les machines peuvent capoter? [Règlement général 91-191, article 230]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Attachez-vous les pédales de frein ensemble avant de vous déplacer sur les chemins?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous toujours l'espace libre entre les lignes électriques aériennes lorsque vous remorquez des charges hautes ou larges? [Règlement général 91-191, paragraphe 371(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de toujours atteler les charges remorquées au niveau de la barre d'attelage et de ne jamais l'atteler plus haut?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Abaissez-vous l'équipement monté et les rétrocaveuses avant de descendre d'une machine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous déplacez-vous avec la pelle abaissée pour empêcher de capoter vers le côté lorsque vous utilisez une rétrocaveuse?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Ouvrez-vous les portes et les fenêtres, ou mettez-vous le ventilateur en marche lorsque vous faites fonctionner une machine dans un bâtiment?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Exigez-vous que les conducteurs vérifient toujours une machine avant de s'en servir, y compris une marche autour de la machine pour vérifier les phares, la visibilité, les pneus et les freins? [Règlement général 91-191, paragraphes 229.2(1) et (2)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Dangers liés aux tondeuses à gazon

- Les opérateurs de tondeuses à gazon ne peuvent pas voir un enfant qui joue ou qui se couche dans l'herbe haute.
- Un observateur ou un opérateur peut subir des lacérations graves ou des amputations lorsque ses extrémités viennent en contact avec les lames de la tondeuse.
- Les lames de la tondeuse peuvent faire propulser à grande vitesse des débris qui se trouvent dans le gazon. Ces débris peuvent frapper les observateurs ou l'opérateur et provoquer une blessure grave.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Vous assurez-vous que les tondeuses sont munies d'écrans de protection? [Règlement général 91-191, article 242]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Entreposez-vous l'essence dans un contenant qui satisfait aux exigences législatives? [Règlement relatif au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Si vous utilisez une tondeuse à main, tondez-vous le gazon en travers des pentes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Si vous utilisez une tondeuse autoportée, montez-vous et descendez-vous les pentes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Regardez-vous toujours derrière vous avant de faire reculer une tondeuse autoportée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de ne jamais tirer une tondeuse à main vers vous?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Exigez-vous à ce que toute personne quitte l'endroit où vous tondez le gazon?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Portez-vous toujours des dispositifs protecteurs de l'ouïe lorsque vous utilisez de l'équipement à moteur pour tondre le gazon? [Règlement général 91-191, article 32]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Remplissez-vous toujours le réservoir de la tondeuse et tout autre réservoir d'essence à l'extérieur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Arrêtez-vous toujours le moteur avant de remplir le réservoir d'essence? [Règlement général 91-191, paragraphe 235(1)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Débranchez-vous toujours le fil de bougie d'allumage avant d'incliner la tondeuse pour effectuer des travaux sous le plateau de coupe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Arrêtez-vous toujours la tondeuse (ou désengagez-vous la lame) avant de passer sur des passages de gravier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Portez-vous toujours de grosses chaussures lorsque vous utilisez une tondeuse? REMARQUE : CHAUSSURES DE PROTECTION CONFORMES À LA NORME DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION [Règlement général 91-191, paragraphe 41(2)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les tondeuses à moteur, les hacheuses à feuilles et les souffleuses ont de bons silencieux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Ramassez-vous toujours les ordures et autres débris avant de tondre le gazon?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Faites-vous en sorte que les étiquettes de sécurité soient visibles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que la manche de sécurité fonctionne bien de façon à ce qu'elle arrête le moteur lorsqu'elle est relâchée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



Sécurité des échelles et manutention des matériaux

- Les efforts excessifs et les mauvaises techniques de soulèvement sont souvent à l'origine des blessures au dos dans toutes les industries. L'exploitation agricole ne fait pas l'exception.
- Les blessures causées par les chutes représentent jusqu'à 15 % des blessures non mortelles.¹ Un grand nombre de ces incidents surviennent quand on utilise des échelles pour accéder à des bâtiments ou à des machines agricoles.
- Tous les énoncés qui ont un astérisque (*) sont prévus aux articles 121 à 126 du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* du Nouveau-Brunswick.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Maintenez-vous les cordes des échelles portatives en bon état?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Évitez-vous de travailler sur une échelle lorsqu'il vente ou fait tempête?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que les échelles métalliques ne soient pas endommagées, par exemple, qu'il n'y ait pas de fissure dans les soudures et de rivets qui manquent?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maintenez-vous la base de l'échelle en bon état?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Rangez-vous les échelles à un endroit où elles ne risquent pas d'être endommagées?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Placez-vous toujours les échelles sur un terrain solide ou un sol compact?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Placez-vous toujours les échelles à une distance de un mètre pour chaque 4 mètres d'échelle?*				
REMARQUE : LA BASE DE L'ÉCHELLE DOIT ÊTRE PLACÉE À UNE DISTANCE DE UN MÈTRE POUR CHAQUE QUATRE MÈTRES D'ÉCHELLE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous d'être deux personnes pour déplacer ou ériger de longues échelles?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Faites-vous face à l'échelle lorsque vous y montez ou en descendez, ou lorsque vous travaillez à partir de l'échelle?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Quand vous travaillez à partir d'une échelle, gardez-vous toujours le tronc de votre corps bien centré entre les montants?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Enduisez-vous les échelles de bois d'un préservateur transparent qui laisse voir les défauts ou les fissures?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Inspectez-vous les échelles avant de vous en servir, et vous assurez-vous de les remplacer ou de les réparer immédiatement si elles sont défectueuses?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Remplacez-vous tout échelon d'échelle manquant ou endommagé?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que l'échelle dépasse le palier d'au moins 1 m quand vous vous en servez?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Enlevez-vous tout obstacle et débris qui sont près du haut et de la base de l'échelle?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Offrez-vous une formation sur les bonnes techniques de soulèvement à tous les salariés à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Pliez-vous toujours les genoux pour soulever des objets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Portez-vous l'équipement de protection approprié lorsque vous soulevez ou manipulez des matériaux, comme des bottes à embout d'acier et des gants? [<i>Règlement général 91-191, article 38</i>]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Déplacez-vous de lourdes charges à deux personnes ou en vous servant d'aides mécaniques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous si la voie est libre avant de soulever et de déplacer des objets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Rangez-vous les objets lourds entre la hauteur des genoux et des épaules?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les échelles fixes sont solides et en bon état?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Installez-vous une cage de sécurité autour des échelles fixées à des silos?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Limitez-vous l'accès à des échelles installées en permanence en enlevant les échelons du bas ou en y attachant une plaque de blocage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



¹ Pabwa, P. et M. Zasada. Results of a Survey on Farm Accidents in Saskatchewan. McDuffie, H. H., J. A. Dosman, K. Semchuk, S. Olenchok et A. Senthilselvan (éditeurs). Human Sustainability in Agriculture: Health, Safety, Environment, Lewis Publishers, Chelsea, Michigan, 1994.

Entreposage de pesticides

- Les pesticides, y compris les herbicides, les insecticides, les fongicides et les rodenticides, sont conçus pour lutter contre des parasites précis. Les pesticides peuvent pénétrer dans le corps humain par la peau, les poumons, l'appareil digestif ou les yeux, et ils peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Les effets peuvent être aigus (réaction à une seule dose) ou chroniques (réaction à des expositions répétées à de petites doses sur une longue période). La surexposition accidentelle peut entraîner une maladie grave, voire la mort. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la toxicité des pesticides, l'empoisonnement et les déversements de pesticides, veuillez consulter le *Manuel de formation de base d'applicateur*, que vous pouvez vous procurer auprès du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.
- Des cours sur la manipulation, l'utilisation et l'application sécuritaires de pesticides sont offerts au Nouveau-Brunswick. Pour obtenir des détails, veuillez communiquer avec l'Unité des pesticides du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick au 506 453-7945. Il est très IMPORTANT d'obtenir la formation et l'expérience adéquates, et de réussir l'examen nécessaire pour obtenir un certificat. Vous DEVEZ détenir un certificat adéquat si vous utilisez des pesticides non domestiques. (Vous devez avoir un certificat d'applicateur de pesticides si vous achetez ou manipulez des pesticides non domestiques.)
- Les cultivateurs au Nouveau-Brunswick qui appliquent des pesticides non domestiques doivent détenir un certificat conformément à la *Loi sur le contrôle des pesticides*. Pour obtenir des détails, veuillez communiquer avec l'Unité des pesticides du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick au 506 453-7945.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Gardez-vous toujours le local d'entreposage de pesticides fermé à clé? (Assurez-vous que seules les personnes autorisées ont accès aux pesticides.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous servez-vous du local d'entreposage de pesticides exclusivement pour entreposer des pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Rangez-vous les récipients de pesticides vides ou presque vides dans un lieu sûr auquel les enfants ou les animaux n'ont pas accès?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de rincer les récipients trois fois, de perforer les récipients de plastique ou de décontaminer les récipients de pesticides vides selon les directives du fabricant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que le local d'entreposage soit bien ventilé et suffisamment éclairé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Affichez-vous des avis de produits chimiques à toutes les entrées du local d'entreposage de pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous de l'équipement de sécurité adéquat, comme des respirateurs; des gants de caoutchouc non doublés et des bottes (imperméables aux pesticides); du matériel de premiers soins; et un extincteur d'incendie, qui satisfait aux codes nationaux de prévention des incendies?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous accès à une source d'eau adéquate près du local d'entreposage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avisez-vous le service d'incendie local des pesticides entreposés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que le local d'entreposage soit libre de drains de sol et procure une retenue suffisante (110 %) des pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que le plancher est facile à nettoyer? (Imperméable aux pesticides)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous facilement accès à une matière absorbante pour éponger un pesticide déversé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que le plancher du local d'entreposage est construit de façon à retenir les déversements?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lisez-vous TOUJOURS attentivement l'étiquette du récipient de pesticides avant d'utiliser le produit?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que des fiches signalétiques soient disponibles pour chaque produit chimique que vous utilisez et vous assurez-vous de les obtenir?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Entreposez-vous les pesticides dans leurs récipients originaux qui portent une étiquette lisible?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous les récipients de pesticides pour voir s'il y a des fuites avant de les manipuler?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Manipulez-vous les récipients de pesticides avec soin?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Savez-vous quoi faire en cas de fuite ou de déversement de pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous si votre véhicule est contaminé après le déchargement de pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Faites-vous attention de ne JAMAIS entreposer de pesticides ou de récipients de pesticides vides près d'aliments ou de boissons?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

(suite à la prochaine page)

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Vous assurez-vous de ne JAMAIS manger, boire ou fumer dans un endroit où l'on travaille avec des pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Faites-vous attention de ne JAMAIS vous frotter les yeux ou toucher votre bouche quand vous travaillez avec des pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Portez-vous des gants de caoutchouc non doublés propres et des vêtements protecteurs lorsque vous manipulez des pesticides, ainsi qu'un respirateur quand vous mélangez et chargez des pesticides ou lorsque l'étiquette le précise?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Décontaminez-vous TOUJOURS l'équipement de façon sécuritaire et efficace après l'utilisation de pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lavez-vous toujours séparément les vêtements contaminés de résidus de produits chimiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Rangez-vous dans un endroit distinct tous les vêtements et l'équipement utilisés pendant la pulvérisation de pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Inspectez-vous les vêtements et l'équipement de protection, et remplacez-vous l'équipement défectueux comme les gants et les respirateurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Prenez-vous une douche et changez-vous de vêtements immédiatement après l'application de pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Reconnaissez-vous les symboles de danger et d'avertissement, ainsi que les mots qui figurent sur les récipients de pesticides?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous un local distinct pour entreposer des aliments ou toute autre substance destinée à la consommation humaine ou animale?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorsque vous travaillez avec des pesticides, vous lavez-vous TOUJOURS les mains soigneusement avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous affiché les numéros de téléphone d'urgence près du téléphone (tels celui du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, du centre antipoisons, du service d'ambulance et de l'hôpital de la région)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que les personnes qui manipulent des pesticides détiennent un certificat d'applicateur de pesticides en règle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



Véhicules de transport

- De nombreux accidents de camions agricoles surviennent quand on conduit trop vite pour l'état des routes. Les charges peuvent se déplacer si on conduit sur une route inégale avec un accotement mou ou des ornières, ce qui peut faire perdre la maîtrise de son véhicule et capoter.
- Les passagers d'un véhicule qui ne portent pas leur ceinture de sécurité pourraient être grièvement blessés si leur véhicule est impliqué dans une collision ou capote.
- De nombreux cultivateurs sont morts en travaillant sous la benne d'un camion levée lorsque les vérins de levage ont lâché. Si vous devez travailler sous la benne d'un camion, même pour quelques minutes, assurez-vous que le vérin est bien bloqué pour empêcher la benne de descendre.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Portez-vous toujours votre ceinture de sécurité quand vous conduisez sur la route?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Abaissez-vous la benne des camions munis d'un vérin de levage avant de les garer?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Inspectez-vous le véhicule avant de vous engager sur les routes publiques? REMARQUE : L'INSPECTION DEVRAIT COMPRENDRE LES PNEUS, LES PHARES ET LA STABILITÉ DES CHARGES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Retirez-vous les clés des appareils motorisés pour éviter que les enfants ne les mettent en marche?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Voyez-vous bien dans les deux sens lorsque vous quittez l'allée de la ferme pour vous engager sur la route publique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Bloquez-vous TOUJOURS adéquatement la benne d'un camion lorsque vous réparez le vérin de levage? [Règlement général 91-191, paragraphe 230.3(3)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Inspectez-vous périodiquement l'état mécanique des vérins de levage (y compris les tuyaux, les raccords, l'axe d'articulation, la fonction soupape, les commandes et les étiquettes)? REMARQUE : NE VÉRIFIEZ LES VÉRINS QU'AVEC LA BENNE ABAISSÉE. [Règlement général 91-191, alinéa 230.21(2)c)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous de mettre l'équipement en position de transport lorsque vous conduisez sur les routes publiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



Mesures d'urgence

- En cas d'accident à la ferme, il est fort probable que la première personne sur les lieux soit un membre de la famille.
- Le fait d'exercer des procédures d'urgence et de discuter de réactions émotionnelles possibles (avoir peur, paniquer, pleurer) peut aider à préparer une personne à mieux faire face à une véritable situation de crise.
- Puisque les travaux agricoles sont souvent effectués de façon solitaire, une longue période peut s'écouler avant qu'on trouve une personne blessée. Il y a donc un plus grand délai avant que les premiers soins ou des soins médicaux sont administrés, augmentant ainsi le risque que la blessure entraîne une incapacité ou la mort.
- Les familles agricoles peuvent réduire cette période en adoptant un protocole de communication en cas d'urgence et de bonnes techniques de premiers soins.

	Oui	Non	Date de la mesure prise	Date d'achèvement
Vous assurez-vous que tous les adultes ont reçu une formation en premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire? [Règlement sur les premiers soins]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Savez-vous quoi faire en cas d'empoisonnement accidentel?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vérifiez-vous et réapprovisionnez-vous les troussees de premiers soins périodiquement? [Règlement sur les premiers soins]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Prenez-vous des mesures lorsque des alertes météorologiques sont émises?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que tous les membres de la famille savent comment appeler de l'aide d'urgence?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Affichez-vous une liste des numéros de téléphone d'urgence, des services de soins de santé et d'urgence de la région, ainsi que des autres endroits de la ferme près de tous les téléphones? [Règlement sur les premiers soins]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Communiquez-vous périodiquement avec vos collègues ou les membres de votre famille qui travaillent ailleurs à la ferme par téléphone, en personne, par bande publique ou par radio? [Règlement sur le code de directives pratiques en matière de travail solitaire]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous une trousse de premiers soins à la maison, à l'atelier, dans le tracteur et dans le véhicule? [Règlement sur les premiers soins]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Veillez-vous à ce que tous les membres de la famille savent comment arrêter toutes les machines afin de libérer une personne qui y est prise ou coincée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Avez-vous un plan d'urgence à jour pour différentes situations, comme les incendies et les inondations, et veillez-vous à ce que tous les salariés et membres de la famille le connaisse?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous assurez-vous que tous les salariés sont formés pour travailler en toute sécurité et leur rappelez-vous périodiquement l'importance de la sécurité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



